

Conditions Générales de Vente

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'un bilan de compétences ou d'une action de formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, l'organisme de formation Virginie Dréan lui fait parvenir une offre commerciale puis si elle est validée en double exemplaire un contrat ou une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage l'organisme Virginie Dréan en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé est reçu par nos services. L'entreprise Virginie Dréan convient avec le bénéficiaire des lieux, dates et horaires des séances de bilan de compétences et de formation. A l'issue du parcours ou de la formation, une attestation de formation est adressée au bénéficiaire.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués net de taxes. TVA non applicable article 293 B du CGI. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du consultant - formateur. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de l'organisme Virginie Dréan à réception de facture avant le début de la prestation ou en fin de formation. Pour tout paiement direct (fonds propres) il sera demandé un acompte au moment de l'inscription du tiers du montant total du bilan de compétences. Le solde sera à régler au maximum 30 jours après l'envoi de la facture. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, l'entreprise Virginie se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ; d'informer l'entreprise Virginie Dréan par mail ou en joignant une copie de l'accord de prise en charge.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à un bilan ou à une formation sans avoir procédé au paiement des bilans ou formations précédentes, l'organisme Virginie Dréan pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de la prestation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que la prestation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à l'organisme Virginie Dréan à titre d'indemnité forfaitaire.

- si une annulation intervient pendant la durée de la prestation le règlement reste acquis à l'organisme Virginie Dréan à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Conditions d'annulation et de report d'une séance

Le Client peut annuler une séance de formation ou de bilan de compétences dans la mesure où cette annulation survient au moins sept jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse de Virginie Dréan. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du consultant / formateur.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'organisme Virginie Dréan en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'organisme Virginie Dréan pour les seuls besoins des dites prestations. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour l'organisme Virginie Dréan de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre l'organisme Virginie Dréan et ses Clients. L'entreprise Virginie Dréan est adhérente du centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice CM2C, 17 rue St Jean, 75017 Paris, Téléphone 01 89 47 00 14.

Attribution de compétence

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le demandeur pourra selon sa volonté choisir le tribunal d'instance ou de grande instance du lieu d'exécution de la prestation de service plutôt que le lieu du domicile du défendeur. A défaut le Tribunal de Saint-Nazaire, lieu de domiciliation du siège social Virginie Dréan sera le compétent pour régler le litige.

E.I Virginie Dréan

virginiedreancoaching@gmail.com

Siret : 909 491 227 00015

version 111025



virginie
dréan

E.I Virginie Dréan

virginiedreancoaching@gmail.com

Siret : 909 491 227 00015

version 111025

